

## Compte rendu du Groupe de Concertation Agricole (GCA) # 1

Le Lundi 4 mars 2019

### Présents :

Guy PAGNARD, VP de CCA en charge de l'eau ; Vice-président de la CLE SAGE Sud Cornouaille

Jean-René COTTEN, retraité agricole, St Yvi

David ROCUET, EARL de Kerouannec - ETA Rocuet

Nicolas PENN, GAEC Sanceau, Tregunc

Nicolas DAGORN, GAEC de Kergunus, Tregunc

Yohann HUGOND, GAEC de Kergunus, Trgunc

Patrick GUIFFES, ETA - Agriculteur, Rosporden

Franck QUELVEN, EARL Jeannes, Melgven

Christian RIVIERE, Agriculteur, Pleuven

Mélanie BRANELLEC, CCA, animatrice SAGE sud Cornouaille

Loïc VARET, CCPF, Technicien environnement

Bleuenn LE SAUZE, CCA, Animatrice agricole

### Excusés :

Ghassen LOUHICHI, SARL Les Oliviers, La Foret Fouesnant

Vincent BOURBIGOT, Agriculteur -double actif, Melgven

### Contexte de la Réunion :

Le Plan de Lutte contre les Algues Vertes 2 (PLAV 2) se déploie sur le territoire des bassins versants de la baie de la Forêt-Concarneau. Ce plan présente un volet « actions agricoles ». Parmi les actions agricoles, certaines sont dimensionnées au niveau régional et s'appliquent sensiblement de la même manière sur les 8 bassins versants algues vertes. C'est le cas des

- Accompagnements individuels,
- Chantiers collectifs
- Aides à l'investissements

D'autres comme « l'animation collective » et dans une moindre mesure le volet foncier (qui est sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne) sont dimensionnées et adaptées aux différents territoires. Dans le cas de l'animation collective, l'intégralité du programme est à construire sur le territoire. Il convient pour cela d'avoir une gouvernance pour choisir le programme d'action en concertation avec les différents agriculteurs du territoire.

Les agriculteurs présents aux GCA le sont sur la base du volontariat suite à l'appel à participation adressé avec la lettre d'informations agricoles de fin 2018 à l'ensemble des agriculteurs concernés par le PLAV.

## Objectifs de la Réunion :

- Rencontre des différents agriculteurs volontaires du GCA
- Présentation du rôle du GCA dans le Plan de Lutte contre les Algues Vertes 2 (PLAV 2) de la baie de la Forêt
- Evaluation des besoins / volontés du territoire en animation collective

## Points abordés

- Retour sur le Groupe d'agriculteurs Référents (GAR) du PLAV1 - Amorçage du GCA

## Remarques générales :

- Le GAR du PLAV avait beaucoup été sollicité dans la création du PLAV1, notamment pour proposer des actions à mettre en place
- Le GAR se réunissait durant des réunions 3 à 4 fois par an
- Les animations proposées par le GAR prenaient en compte de la problématique azote et aussi de la problématique phyto

## Faiblesses du GAR :

- Les personnes présentes au GAR du PLAV 1 font part d'un manque de dynamisme de la part de la majorité des agriculteurs concernés par le PLAV, particulièrement observé par le faible taux de participation aux différentes actions proposées.
- Loïc Varet (en charge de l'animation du PLAV 1 sur le territoire) était perçu comme un « contrôleur » par certains agriculteurs ; cette confusion n'aidait pas à la mobilisation du territoire autour des actions proposées dans le cadre du PLAV.
- Faible mobilisation des agriculteurs dans la prise de décision (de 15 à 7 agriculteurs aux réunions GAR)

## Animations collectives proposées au PLAV 1 :

- Formation herbe
- Formation cahier de fertilisation et pesée d'épandeur
- Formation Bilan apparent
- Essais sur CIPAN - luzerne

## Eléments à améliorer :

- Concernant la partie « Essais » : Il s'agirait de mieux valoriser les essais et leurs résultats
- Concernant la partie reconstitution du bocage : la méthodologie appliquée comportait des travers, en particulier, les agriculteurs concernés n'étaient pas intégrés à l'étape de plantation.
- Vente directe :
  - La majorité des agriculteurs présents pratiquent la vente directe à des particuliers, de différentes façons (à la marge ou pour la totalité de la production)
  - Globalement, les agriculteurs motivés à faire de la vente directe ont mis / vont mettre en place des outils individuellement (distributeur, magasin, colis...) il n'y a pas de demande d'outil particulier pour améliorer ce débouché
  - Agrilocal, l'outil de mise en relation fournisseur acheteur public (marchés publics mis en place par le Conseil Départemental 29 paraît cependant un outil intéressant
- Foncier
  - Rappel de la décision des deux EPCI de monter deux cellules foncières à l'échelle des deux EPCI (CCA et CCPF) en collaboration avec la Chambre d'Agriculture pour traiter aussi bien des problématiques agricoles mais aussi des problématiques d'aménagement.
  - Les complexités des dossiers liés au foncier ont été abordées :

**Concarneau Cornouaille Agglomération**

1 rue Victor Schoelcher - CS 50 636 - 29 186 Concarneau cedex

Tél : 02-98-97-71-50 / Fax : 02-98-97-71-51

- Faible prise en compte du pouvoir de décision/blocage des propriétaires dans les plans d'échanges
- Insécurité du parcellaire : baux précaires voire utilisation de la terre sans bail
- Impression de « se faire avoir » quand un échange foncier est proposé par la personne souhaitant effectuer l'échange, il est nécessaire qu'un tiers soit présent pour garantir les échanges amiables
- « La terre porte l'histoire », la valeur des terres peut être subjective.
- La problématique des terres en friche a été abordée :
  - Expérience de Moëlan / Mer par rapport aux parcelles littorales en friche
  - Problématique qui concerne entre autres les communes de Nevez, Fouesnant
- Les agriculteurs ont aussi rappelé que les terres de production agricole se trouvent souvent en concurrence avec des terres pour l'élevage équin de loisirs
- Les agriculteurs se demandent dans quelle mesure la Chambre d'Agriculture de Bretagne accompagne l'ensemble des démarches connexes à réaliser :
  - Elaboration de la carte des exploitations concernées
  - Identification des attentes et des contraintes des exploitations
  - Etude du parcellaire des exploitations
  - Rencontres individuels et travail en groupe
  - Montage des dossiers Commission Départementale d'Aménagement Foncier
  - Suivi administratif auprès du géomètre / du notaire.

Par ailleurs, lors des échanges

- Le plan d'épandage est à actualiser (démarche privée de l'agriculteur)
- Dans le cas d'une modification de la maille bocagère, la BCAE 7 s'applique (toute haie supprimée doit être compensée ailleurs sur l'exploitation) ainsi que le règlement d'urbanisme de la commune. Déclaration à la DDTM (et à la mairie dans certains cas). Mobilisation du programme départemental de bocage possible après passage en Commission Départementale d'Aménagement Foncier.
- 70 % Ht des frais de notaire et de géomètre sont pris en charge par le Conseil Départemental 29 après agrément du dossier en Commission Départemental d'Aménagement Foncier

#### ● CUMA- ETA

Un récapitulatif des CUMA et de leur dotation chauffeur a été établi (pour identifier des relais en contact direct avec les agriculteurs du territoire)

- 1 à Trégunc sans chauffeur
- 2 à St Yvi avec chauffeur
- 1 à Pleuven sans chauffeur
- 1 à St Evarzec sans chauffeur

### Synthèse des thématiques sur lesquels mettre en place une action

#### ● Intérêts identifiés

- **Valeur des matières azotées :**
  - des effluents organiques. Cette action a déjà été menée lors du premier PLAV : analyse offerte aux agriculteurs, pesée des épandeurs. Intérêt toujours présent, il permet en effet de mieux connaître son système de production. Cependant le calendrier est trop serré pour mettre cette action

- en place en 2019 (elle aurait un intérêt si elle était conduite avant le 31 mars)
    - des engrais minéraux qui sont utilisés
- **Couverts**
  - **Essais de CIPAN** afin de tester les efficacités de couverture mais aussi des techniques de destruction. Pour cette action, considérer ce qui a été réalisé par l'association BASE sur les Techniques Culturelles Simplifiées et le semis direct
  - **Valorisation** des couverts dans la ration des herbivores
- **Désherbage mécanique** tester des techniques utilisées en AB pour le conventionnel.
- **Agrilocal**, voir dans quelle mesure une intervention des animateurs de Agrilocal est possible (il se trouve que CCA est un territoire d'expérience pour Agrilocal29)
- **Friches agricoles**, le travail de Moëlan a été mené sur le très long terme, voire dans quelle mesure on peut s'en inspirer, le valoriser ?
- **Valorisation des produits du territoire** : création d'une marque territoriale, à ce propos, une discussion avait été amorcée via une prise de contact avec l'abattoir de Quimper, le dossier n'a pas avancé. La difficulté récurrente est de faire vivre commercialement ce type de marque.
- **Filière légumes** protéagineux, quel développement, quel positionnement du territoire. Une coopérative du Morbihan prospecte des producteurs, y compris en Cornouaille.
- Réflexion sur les **alternatives efficaces aux bandes enherbées** ; Cependant Les textes nationales et régionales ne prévoient aucune alternative à cette prescription : Obligation de mise en place d'une **bande enherbée ou boisée** le long des cours d'eau (minimum 5 m et 10 m à conserver en ZAR).
- Propositions / Suites à donner dans les prochains mois
  - **Mise en place d'une plateforme d'essais de CIPAN** (à faire avant le 15 mai)
  - **Temps d'échange autour de la valorisation des couverts dans la ration**
  - **Journée ou temps consacré à l'analyses des effluents.** (Vu le calendrier pertinent pour 2020)
  - **Intervention de Agrilocal**
- Réunions à renouveler une fois par saison, le matin après la traite.